

## VÉNÉZUÉLA

### **Le président Chávez doit reconnaître et respecter le travail légitime des organisations de défense des droits humains**

Index AI : AMR 53/001/2004

ÉFAI

Mercredi 18 février 2004

### **DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International a déclaré ce mercredi 18 février 2004 que le président Chávez devait respecter le droit des organisations non-gouvernementales de défense des droits humains de poursuivre leur action légitime, qui s'appuie sur un certain nombre de traités relatifs aux droits humains que le gouvernement vénézuélien s'est engagé librement à respecter.

« Dans le climat actuel qui règne au Venezuela, des allégations dénuées de tout fondement ont été faites contre des organisations de défense des droits humains telles que COFAVIC (Comité des parents des victimes des événements de février-mars 1989), PROVEA (Programme vénézuélien d'éducation et d'action en faveur des droits humains) et Red de Apoyo (Red de Apoyo para la Justicia y la Paz, Réseau de soutien pour la justice et la paix), laissant entendre que leur action légitime en faveur de la défense des droits humains visait à alimenter la tourmente politique ; de telles allégations pourraient mettre sérieusement en danger les membres de ces organisations et les exposer à des menaces et actes d'intimidation », a ajouté Amnesty International.

Amnesty International s'est déclarée préoccupée, ce mercredi 18 février, par le fait que le président Chávez semble méconnaître le principe universel selon lequel les individus et les groupes sont libres partout dans le monde de collaborer et d'échanger information et expertise dans le but de protéger et de défendre les libertés fondamentales et les droits humains reconnus universellement.

Amnesty International s'est dite très inquiète à l'idée que ces insinuations et ces attaques contre des organisations de défense des droits humains pourraient contribuer à déstabiliser encore plus la situation déjà difficile du Venezuela. Les organisations non-gouvernementales de défense des droits humains ont et jouent un rôle crucial dans le maintien d'un état de droit au Venezuela. Elles ont récemment contribué à la mise en place de

la nouvelle constitution et d'un certain nombre de réformes juridiques, elles ont également défendu les droits des secteurs pauvres les plus marginalisés de la société et souligné la rupture de l'ordre constitutionnel lors du coup d'état manqué de 2002.

Le président vénézuélien doit revenir sur ses propos contre les organisations de défense des droits humains et reconnaître l'importante contribution de ces organisations, depuis plusieurs dizaines d'années, à la construction d'un pays dans lequel le mythe des droits et de la dignité pour les membres de tous les secteurs de la société sera devenu une réalité. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**